



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2019-055

PUBLIÉ LE 12 JUIN 2019

Sommaire

Préfecture de la Mayenne

53-2019-06-07-002 - AP 7 06 2019 - RAA (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Mayenne

53-2019-06-07-002

AP 7 06 2019 - RAA



PRÉFET DE LA MAYENNE

Préfecture
Direction de la citoyenneté
Bureau de la réglementation générale
et des élections

Arrêté du 7 juin 2019

fixant la commune la plus peuplée de chaque canton de la Mayenne conformément à la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution

**Le préfet,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

Vu la Constitution et notamment son article 11 ;

Vu la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 modifié relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de la loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

Sur proposition du secrétaire général ;

ARRETE :

Article 1 : pour le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris, en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

Article 2 : l'arrêté n° 2015103-0005 du 13 avril 2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département de la Mayenne, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution, est abrogé.

Article 3 : le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne et notifié aux maires des communes mentionnées en annexe.

Jean-Francis TREFFEL

Annexe : Commune la plus peuplée de chaque canton

Canton	Commune
1 – Azé	Château-Gontier sur Mayenne
2 – Bonchamp-lès-Laval	Bonchamp-lès-Laval
3 – Château-Gontier	Château-Gontier sur Mayenne
4 – Cossé-le-Vivien	Cossé-le-Vivien
5 – Ernée	Ernée
6 – Evron	Evron
7 – Gorron	Ambrières-les-Vallées
8 – L’Huisserie	L’Huisserie
9 – Lassay-les-Châteaux	Lassay-les-Châteaux
10 – Laval 1	Laval
11 – Laval 2	
12 – Laval 3	
13 – Loiron	Loiron-Ruillé
14 – Mayenne	Mayenne
15 – Meslay-du-Maine	Meslay-du-Maine
16 - Saint-Berthevin	Saint-Berthevin
17 – Villaines-la-Juhel	Villaines-la-Juhel